

Dossier d'inscription Garderie



O Garderie (service payant par forfait matin et ou forfait soir) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30

☎ 05.46.59.20.61 💻 gardierematernellepons@gmail.com

Chaque famille devra obligatoirement fournir à l'appui :

- Le présent dossier rempli
- Un justificatif. La garderie est ouverte à tout enfant scolarisé dans l'école. Dans un souci d'assurer un service de qualité et de sécurité, si le nombre maximum d'enfants accueillis était atteint, la garderie se réserverait le droit de prendre en priorité les enfants dont les parents fournissent un justificatif d'emploi ou d'un rendez-vous de démarche professionnelle.



Pour tout traitement médical ponctuel ou permanent, allergies... demander une fiche TRAITEMENT et joindre une copie de la prescription médicale.

La tarification forfaitaire est votée en conseil municipal, elle tient compte du quotient familial

Le forfait du matin et ou soir s'applique dès la présence de l'enfant en garderie.

Tout retard entraînant un maintien en garderie de l'enfant en dehors des heures d'ouverture sera facturé 5 € en supplément.

La facture est établie tous les 2 mois.

Tarifs en vigueur au 4 septembre 2023

Domicilié dans la commune :	Domicilié hors commune :
Inférieur à 500 € /mensuel :1,00 €	Inférieur à 750 € :1,40 €
De 500 € à 749,99 € :1,20 €	De 750 € à 1 249,99 € :1,70 €
De 750 € à 1 249,99 € :1,50 €	De 1 250 € à 1 999,99 € :2,00 €
De 1 250 € à 1 999,99 €1,80 €	A partir de 2 000 €2,30 €
A partir de 2 000 €2,10 €	
Forfait dépassement tranche :5,00 €	Forfait dépassement tranche :5,00 €

Le personnel veille à la sécurité physique et morale des enfants. Il assure un service de garderie pour vos enfants. Les enfants peuvent se détendre librement.

Les enfants fréquentant la garderie le soir, peuvent y goûter. **Le goûter est fourni par la famille.**

Les enfants doivent respecter les règles de vie, qui sont établies en collaboration avec les enfants et le personnel communal, sous la responsabilité du service des affaires scolaires de la mairie. Lorsque les enfants ne respectent pas ces règles, les parents en sont avertis, soit verbalement par le personnel communal, soit par écrit en cas de récidive ou d'incident grave.

En cas de transgression grave ou répétée de ces règles, notamment dans les cas d'incivilité, indiscipline ou comportements dangereux et sans amélioration de leur comportement, les enfants seront exclus des temps périscolaires par le maire ou son représentant pour une durée limitée ou définitive.

Je déclare exacts les renseignements portés sur ces fiches et m'engage à les réactualiser si nécessaire. Je décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident en dehors des lieux et horaires d'activités.

FICHE RENSEIGNEMENTS 2023/2024

Nom de L'enfant : Prénom : Classe :

Résidence (*) : idem parents idem Père idem mère Idem Assistant(e) familial(e)

Père – Tuteur – Assistant Familial :

Mère - Tutrice – Assistante Familiale :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse domicile :

Adresse domicile :

.....

.....

Tél domicile :

Tél domicile :

Tél port. :

Tél port. :

Tél employeur :

Tél employeur :

(*) Entourer la mention utile

PERSONNE A CONTACTER Si vous n'êtes pas joignable :

NOM. : TEL:



AUTORISATIONS

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

Indiquer les coordonnées des ou de la personne majeure autorisée(s) à venir chercher votre enfant, autre que vous. Un justificatif d'identité leur sera demandé. Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. Il est vivement conseillé de prévenir l'école ou les agents communaux par téléphone en cas d'imprévu.

Nom Prénom..... TEL.....

Nom Prénom..... TEL.....

Nom Prénom..... TEL.....

Nom Prénom..... TEL.....

Nom Prénom..... TEL.....

Prise de photo et vidéo :

j'autorise mon enfant à être pris en photo pour des affichages intra garderie (affichage, décoration...)

Autorisation maquillage :

j'autorise mon enfant à être maquillé

J'autorise le service organisateur, Ville de PONS, à faire assurer les premiers soins en cas d'accident et à procéder, en cas de nécessité médicalement reconnue, à l'hospitalisation de l'enfant.

Traitement ou information à porter à notre connaissance en cas d'accident concernant votre enfant :

J'atteste que je suis assuré(e) en responsabilité civile ou scolaire pour mon enfant.

Je déclare exacts les renseignements portés sur ces fiches et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Je suis d'accord avec toutes les informations qui me sont données dans ces documents et en accepte les clauses.

A PONS, le :

M et ou Mme responsable de l'enfant

Signature, précédé de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »